

REPUBLIQUE
FRANCAISE

Registre des délibérations

DEPARTEMENT DE
L'ARDECHE

DÉCISION MUNICIPALE
N°2025-80

ARRONDISSEMENT
DE PRIVAS

Objet : Renouvellement du contrat pour la location et la maintenance
d'un écran digital 75 pouces

Le Maire de La Voulte-sur-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 26 mai 2020, 15 février 2022 et 15 septembre 2022 portant
délégation du conseil municipal au Maire,

Le matériel actuel de 2021 étant rendu obsolète en raison de l'évolution des technologies et notamment de la
non-exécution des mises à jour de Windows dû à un matériel n'ayant pas les prérequis demandés, il convient de
signer un nouveau contrat avec CAP BUREAUTIQUE.

L'offre financière de ce dernier reprend les mêmes conditions tarifaires à l'exception du taux annuel de révision
des prix. Après négociation, celui-ci a été abaissé de 10% à 4%.

Le montant de la location se monte à 2 400.00 € HT/an soit 2 880.00 € TTC, la maintenance à 140.00 € HT/an
soit 168.00 € TTC et l'installation avec la formation pour une utilisation optimale à 600.00 € HT soit 720.00 € TTC
(coût unique à l'installation).

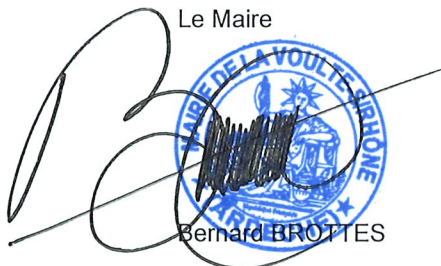
Le contrat est conclu pour une durée de 66 mois à compter de la date d'installation du matériel.

DECIDE

- **DE SIGNER** le contrat avec CAP BUREAUTIQUE pour une durée de 66 mois ;
- **DE DIRE** que le montant de la dépense sur le budget de 2025 s'élève à 3 768.00 € TTC.

À La Voulte sur Rhône, le 01/09/2025

Le Maire



Bernard BROTTES

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de
la notification ou de la publication de la présente décision (R.421-1 et suivants CJA).